

D.2020.12.16.5.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Décembre 2020

5 - PROJETS TERRITORIALISES

5.7 - Téléo : Avenant n°1 au marché n°2 2019 13846 M - Assurance Construction - Lot 1 Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage à conclure avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Par délibération D.2019.07.03.7.7 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a attribué le marché assurance construction, Responsabilité civile du Maître d'Ouvrage (lot 1) à la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX pour l'opération du Téléphérique Urbain Sud, pour un montant de 27 904 Euros TTC.

Initialement la durée globale du marché était de 18 mois, la mise en service étant alors envisagée fin 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire la mise en service est prévue en septembre 2021.

De ce fait, l'objet du présent avenant est d'intégrer dans l'assiette de la prime, une prolongation de la période de garantie de la police d'assurance d'une durée de 9 mois.

La police prévoyant une prolongation gratuite les 3 premiers mois, et l'assureur ne facturant pas les 3 mois suivants, conformément aux dispositions prise par la compagnie pour accompagner ses clients dans le cadre de la crise du COVID, l'assureur applique une prime complémentaire pour 3 mois.

L'incidence financière totale du présent avenant est de 4 667 Euros TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à :

MONTANT INITIAL DU MARCHE : 27 904 € TTC

Taux applicable : 0,000436 % TTC

Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT

MONTANT DE L'AVENANT N°1 : 4 667 € TTC

MONTANT DU MARCHE APRES AVENANT : 32 571 € TTC

Le montant total du marché passe ainsi de 27 904 € à 32 571 €, soit une augmentation cumulée de 16,73 % du montant du marché.

La Commission d'Appel d'Offres de TISSEO Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 10 décembre 2020, émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'avenant n°1 au marché n°2 2019 13846 M avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201218-20201216-5-7D-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

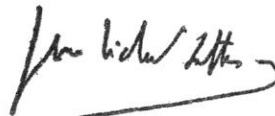
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à conclure avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX pour un montant de 4 667 Euros TTC concernant le marché 2019 13846M pour la police Responsabilité Civile.

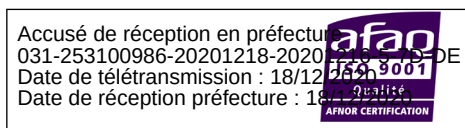
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES





PREAMBULE

Par délibération D.2019.07.03.7.7 du 3 juillet 2019, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant le lot 1 Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage pour la réalisation du Téléo.

Le marché n° 2019 13846 M a été notifié le 29 juillet 2019.

Le montant global du marché s'élève à 27 904 € TTC.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT N° 1

Le Téléo (anciennement dénommé Téléphérique Urbain Sud) dans le cadre de l'opération précitée, devaient être mis en service fin 2020. Compte tenu du contexte sanitaire et de la période de confinement, la mise en service est prévue au plus tard en septembre 2021.

L'objet du présent avenant est d'intégrer dans l'assiette de la prime, la prolongation de garantie de la police d'assurance responsabilité civile du Maître d'Ouvrage d'une durée de 9 mois.

ARTICLE 2 – MODIFICATION APPORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de ces modifications, s'élève à :

Montant initial TTC de la prime prévisionnelle totale :	27 904 €
Taux applicable : 0,000436 % TTC	
Assiette de calcul de la prime : 64 000 000 € HT	
Augmentation du montant TTC :	4 667 €
Soit une augmentation de 16,73 %	
Nouveau montant TTC du marché :	32 571 €

ARTICLE 3 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX 3

Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51

Accusé de réception en préfecture
X031-253100986-20201218-20201216-5-7D-D
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020





ARTICLE 4 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine

21 Boulevard de la Marquette- BP 10146- 31004 TOULOUSE CEDEX 031-253100986-20201218-20201216-5-7D-D

Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

